

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du mercredi 08 juillet 2026

Délibération N° DE_20260708_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le huit juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE

Représentés : Jean-Claude FROMENT représenté par Sébastien CAYSSIALS, Amélie LALLOZ représentée par Perrine PICAROUGNE

Absents et Excusés : Thibault CAMMAN, Joël FROMENT, Guillaume POUJOL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Participation au frais de fonctionnement salle des fêtes de Roussennac centre social du plateau de Montbazens du 1er novembre 2026 au 30 avril 2027

Le centre social du Plateau de Montbazens sollicite le conseil municipal de Roussennac pour l'utilisation de la salle des fêtes à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 30 juin 2027.

Afin de réaliser des séances de tir à l'arc tous les mardis soir de 17h à 20h45. Dans le cadre de ses actions.

Après avoir délibéré à son unanimité le conseil municipal de Roussennac décide de répondre favorablement à cette demande.

En contrepartie, le centre social s'engagera à verser 10€/séance pour l'utilisation de la salle des fêtes du 01^{er} novembre 2026 au 30 avril 2027 pour les frais de chauffage et

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026

012-211202064-DE_20260708_006-DE
A G E D I

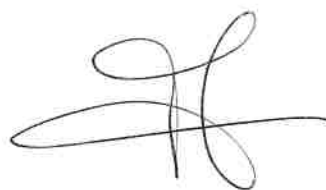
DE_20260708_006

électricité soit une somme de 190€ (correspondante à 19 séances). Une convention d'utilisation sera signée par les deux parties.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026

012-211202064-DE_20260708_006-DE
A G E D I

DE_20260708_006